

## Qui décide de l'aide donnée dans le cadre de l'appel à projet Cité éducative :

Le comité de pilotage de la Cité éducative est en charge de l'examen des candidatures. Il est composé de la principale du collège chef de file de la Cité éducative, du délégué de la préfète à la politique de la ville, de la DGA Solidarités et Tranquillité urbaine de la ville de Brive et du chef de service éducation de la ville de Brive.

Les projets retenus sont soumis à la validation du comité stratégique.

Le chef de projet opérationnel est à votre disposition en cas de refus pour vous expliquer les raisons qui n'ont pas permis à votre candidature d'aboutir.



### Vos interlocuteurs :

Vous pouvez être accompagnés et épaulés dans la élaboration et le déroulement de votre candidature par :

**Jérôme Motard**, Chef de projet opérationnel de la Cité éducative : [jerome.motard@ac-limoges.fr](mailto:jerome.motard@ac-limoges.fr)

**BRIVE**



# Guide à l'usage des porteurs de projet

**+**  
**Appel à projet**  
**Cités éducatives**

# Cités éducatives

La Cité éducative a pour objectif la promotion de l'égalité des chances et la lutte contre les inégalités. Pour ce faire, elle déploie un plan d'actions en faveur des jeunes de 0 à 25 ans issus des Quartiers Politiques de la Ville (Chapelies, Gaubre-Tujac, Rivet).

## + Les actions éligibles :

Les projets doivent s'inscrire dans le cahier des charges défini par la liste ci-après.

Une attention toute particulière sera accordée aux projets construits en partenariat avec les acteurs du territoire et les structures supports dont l'expertise est nécessaire pour garantir la faisabilité des projets.

## + Conforter le rôle de l'école

- Renforcer la persévérance scolaire et le présentisme.
- Renforcer l'aide au travail personnel des élèves.
- Renforcer les valeurs de la république et la citoyenneté.
- Personnaliser les parcours et développer l'ambition scolaire.
- Renforcer la collaboration entre les acteurs autour des temps clefs des parcours des enfants et des jeunes.

## + Promouvoir la continuité éducative

- Renforcer l'implication des parents et les conditions d'exercice de la parentalité.
- Mettre en œuvre une complémentarité des temps éducatifs.
- Développer actions et partenariats autour de la scolarisation et socialisation des moins de 3 ans.
- Promouvoir la politique EAC.
- Développer la pratique sportive et la prévention bien-être / santé.

## + Ouvrir le champ des possibles

- Développer envie et ambition des élèves par la mise en réseau d'acteurs publics, privés, institutionnels autour d'une banque de stages de qualité (3e et PFMP).
- Développer des actions de tutorat ou de parrainage ou de stages d'été. Développer l'accès des jeunes des QPV aux emplois d'été.
- Développer la mobilité territoriale et extra-territoriale des jeunes.
- Développer les usages du numérique comme levier de désenclavement.
- Déverrouiller les parcours de vie, notamment inclusifs.



## Modalité de dépôt :

### 1<sup>ère</sup> étape :

Les actions sont présentées par l'opérateur sur le support « fiche action » (voir la dernière page) et accompagnées du budget prévisionnel afférent. Elles sont adressées par voie dématérialisée à l'adresse suivante :

[jerome.motard@ac-limoges.fr](mailto:jerome.motard@ac-limoges.fr)

### 2<sup>e</sup> étape :

L'ensemble des projets sera soumis à l'instruction du comité de pilotage de la Cité éducative, seule instance apte à valider le soutien d'une action.

### 3<sup>e</sup> étape :

Les actions validées feront l'objet d'une validation par mail accompagnée des modalités de dépôt du dossier de subvention.

Cités éducatives

